

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN96

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, Mme Martinez, Mme Galzy, M. Girard,
M. Taverne, M. Gonzalez, M. Rancoule et M. Berteloot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière ligne des cinquième et dernière colonnes du tableau de l'alinéa 34, après le mot :

« systèmes »,

insérer les mots :

« français ou européens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Lance-Roquette Unitaires (LRU) de l'armée de Terre arrivent en fin de vie et doivent être remplacés. Face à l'urgence du besoin, la possibilité d'acheter sur étagère une solution américaine, le HIMARS, est évoquée. Cette décision entraînerait des conséquences directes sur notre souveraineté dans la mesure où ces systèmes seraient soumis à la réglementation américaine sur l'exportation d'armement (ITAR). Cet amendement vise donc à s'assurer que la solution retenue sera issue de la BITD française ou, si besoin, européenne.